

ARGUMENTAIRE POUR LE MAINTIEN DU COURS DE RELIGION DANS L'HORAIRE OBLIGATOIRE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL

Les cultes reconnus en Belgique demandent le maintien d'un cours de religion intégré dans l'horaire obligatoire des élèves de l'enseignement officiel. Cette demande se base sur 3 éléments fondamentaux :

- Les enjeux de l'éducation religieuse à l'école
- Le respect de la volonté des parents
- Le respect de la Constitution

1. Les enjeux de l'éducation religieuse à l'école

• Travailler les questions de sens en ouvrant les élèves à la dimension religieuse.

L'école joue un rôle irremplaçable dans la construction de la personnalité de l'enfant et du jeune sous tous ses aspects. Et dans cette construction, la spécificité d'un cours de religion est d'accompagner les élèves dans leur recherche de sens en les ouvrant à la dimension religieuse vis-à-vis de laquelle il permet à chacun d'apprendre à se situer personnellement.

Pour être crédible et satisfaire aux exigences liées à toutes les disciplines scolaires, un tel cours doit être donné par une personne mandatée et formée par des institutions académiques reconnues, qui connaît la religion concernée de l'intérieur et respecte la liberté de conviction des élèves.

• Construire le vivre ensemble.

Le cours de religion contribue utilement à construire la citoyenneté, le vivre ensemble, le « construire ensemble ». Cela est d'ailleurs explicitement prévu dans les référentiels des cours de religion des différents cultes. La pratique du dialogue interconvictionnel vise à apprendre aux élèves, par l'organisation d'activités communes, à se forger une identité personnelle, dans l'ouverture bienveillante et la compréhension d'autres manières de penser et de vivre. Lieux de questionnement, de recherche et de découvertes, avec un maximum de convivance, ces activités deviennent des laboratoires de citoyenneté où se rencontrent des personnes, où se brassent des idées et des cultures, où se croisent des regards pluriels qui honorent la richesse des différences et évitent des cloisons qui séparent. La pratique du dialogue interconvictionnel permet aux élèves de rencontrer l'autre en vérité en dépassant jugements et préjugés, sans renier pour autant ses convictions » (Référentiel commun de compétences du cours de religion 2017).

Pour favoriser ce dialogue, il importe de connaître sa culture, son héritage, ses Ecritures fondatrices.

• Travailler le dialogue entre culture et religion.

Paul Ricoeur souligne que « toute religion s'incarne dans l'épaisseur des modes de pensée et de vie qui définissent chaque culture ». (Histoire et vérité, Le Seuil). Les cultures et les religions sont indissociablement liées.

Par ailleurs, Olivier Roy ajoute que « la crise des religions, visible à travers la poussée des fondamentalismes, vient d'une disjonction croissante entre religion et culture(s). Le religieux demeure pour ainsi dire isolé, sorti des cultures traditionnelles où il est né, écarté des nouvelles cultures où il est censé s'intégrer. De cette schizophrénie naissent la plupart des phénomènes religieux déviants qu'on peut observer aujourd'hui ». (O. Roy, « La sainte ignorance. Le temps des religions sans cultures », éditions du Seuil, 2008).

Un des enjeux du cours de religion sera précisément de travailler, de manière rationnelle

et critique, le dialogue entre culture et religion. Ce faisant, d'apprendre aux jeunes à identifier et rejeter, dans certaines expressions du religieux, les dérives extrémistes et toute forme d'abus de pouvoir.

2. Le respect de la volonté des parents

On sait que les parents qui le souhaitent peuvent demander que leur enfant soit dispensé du cours de religion ou de morale. Et les chiffres sont éloquentes : entre 80 et 90 % des parents des élèves de l'enseignement officiel ne demandent pas cette dispense et inscrivent explicitement leur enfant à un cours de religion ou de morale. Il y a là un signe citoyen qu'il ne faut certainement pas négliger. (Voir tableaux des chiffres en annexe 1).

Un cours de religion qui est ainsi soutenu par un tel nombre de parents n'est pas un cours d'histoire des religions ni de sociologie ou de psychologie des religions. Dans ces démarches-là, le religieux est pris comme un objet extérieur à l'élève. La question religieuse – dont l'actualité montre combien elle reste tellement importante aujourd'hui – n'est pas alors considérée comme une question spécifique mais comme l'objet d'un autre questionnement (historique, psychologique, sociologique, ...) qui ne fait pas droit à l'apport spécifique d'un éclairage religieux. Les éclairages apportés par un professeur de religion formé - et cette formation est désormais exigée par le décret « Titres et Fonctions » - ont et auront, auprès des élèves, un crédit que n'obtiendra jamais une approche externe et externalisée des questions religieuses...

En plus de la liberté de choix garantie par la Constitution, l'article 2 du premier protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme qui consacre le droit des parents au respect de leurs convictions religieuses et philosophiques, et l'article 18, §4, du pacte international relatif aux droits civils et politiques, proclament la liberté des parents de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.

(Voir les deux citations en annexe 2).

3. Le respect de la Constitution

L'article 24 de la Constitution est très clair sur le fait qu'un choix doit être proposé aux élèves. L'alinéa 4 de son premier paragraphe stipule que : « Les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle ». Et l'alinéa 2 de son paragraphe 3 dit : « Tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à charge de la communauté, à une éducation morale ou religieuse ». Cela confirme que ce cours est lié à l'obligation scolaire et fait donc partie de la grille-horaire.

Par ailleurs, la note explicative du Gouvernement auprès du Sénat (doc.25 mai 1988 p.4 et 83) dit ceci : « Tous les jeunes soumis à la scolarité à temps plein ou à temps partiel ont droit à l'éducation morale ou religieuse, à charge de la Communauté, et donc dans le cadre de la grille-horaire. »

Plus tard, lors d'une audition au Parlement de la FWB en mars 2013, le constitutionnaliste H. DUMONT a répondu à la question de savoir si le législateur décrétoal pourrait rendre, le cas échéant, ces cours facultatifs pour ces élèves. Dans le long raisonnement juridique qu'il a développé, il a rappelé un élément du rapport de la Commission de la Chambre chargée de la révision de la Constitution et des Réformes Institutionnelles : « Finalement, à la Chambre, il y eut un consensus pour considérer qu'il serait inconcevable que les cours de morale et de religion deviennent facultatifs. Il doit y avoir obligation de les suivre sauf dérogation individuelle et motivée ».

Plus avant dans son raisonnement, le Professeur Dumont dit encore ceci : « Rendre le cours facultatif malgré la volonté contraire du pouvoir constituant (...) doit être écarté (...). Le constituant belge a décidé qu'en principe l'éducation des jeunes citoyens postule la participation à un cours dédié à l'examen des questions liées à la recherche de sens de la vie et aux questions éthiques, à partir soit d'un point de vue religieux, soit d'un point de vue laïque. Cette position de principe doit être respectée. Mais il faut tout autant permettre aux parents qui se réclament d'une religion non reconnue ou qui ne se reconnaissent ni dans une religion ni dans la morale inspirée par le libre examen d'échapper au dilemme dans lequel le principe constitutionnel les enferme ». C'est la question de la dispense, déjà abordée par le Conseil d'Etat « Sluys » n°25.326 du 14 mai 1985. Cet arrêt permettait de dispenser du cours de morale ou de religion un élève dont les parents pratiquent une religion non reconnue. Ce droit a été réaffirmé par l'arrêt de la Cour Constitutionnelle du 12 mars 2015.

Invité à répondre à la question de la réduction du nombre d'heures consacrées aux cours philosophiques, le Professeur Dumont montre clairement que la réduction de ces cours de 2h à 1h ne se heurte à aucun obstacle constitutionnel, mais il ajoute immédiatement : « Cette réduction ne peut cependant pas avoir pour effet que ces cours soient à ce point appauvris que l'obligation prévue à l'article 24 §1 alinéa 4 de la Constitution ne soit correctement respectée. En vertu de l'article 24 § 5 de la Constitution, c'est au législateur décréteur lui-même qu'il appartient de fixer le volume horaire minimal. On ne voit pas bien comment il pourrait descendre en dessous d'1h par semaine ». Tous ces éléments donnent à croire que décider de rendre le cours de religion/morale optionnel, ou le sortir de la grille-horaire, ferait qu'il ne concernerait plus TOUS les élèves soumis à l'obligation scolaire, et cette décision serait donc en contradiction avec la Constitution.

En conclusion

C'est pour toutes ces raisons que les cultes reconnus en Belgique demandent le maintien d'un cours de religion intégré dans l'horaire obligatoire des élèves et des modalités pertinentes pour que l'organisation de ce cours retrouve une situation, à la fois constructive et apaisée.

Les signataires :

- Cardinal Josef De Kesel et Mgr Guy Harpigny (Pour le culte catholique)



+ Mgr,
Evgu de Tournai

- Pasteur S. Fuite et Docteur G. Lorein (Pour le culte protestant et évangélique)



- Métropolite Athénagoras (Pour le culte orthodoxe)

+ le Métropolite Athénagoras.

- Mr Ph. Markiewicz et Mr le Grand Rabin Guigui (Pour le culte israélite)



- Mr Salah Echallaoui (Pour l'Exécutif des musulmans de Belgique)



ANNEXE 1

Chiffres des choix des cours philosophiques et de la dispense 2018-2019

A. Tableaux concernant le primaire ordinaire dans les réseaux et écoles concernés par la dispense

Voici les chiffres globaux par année d'étude et par cours philosophique au 30 septembre 2018 pour l'enseignement primaire ordinaire, ainsi que les chiffres globaux pour l'année scolaire 2016-2017 et 2017-2018. Il s'agit des chiffres déclarés par les écoles et non validés par les services de l'administration.

Nombre d'écoles primaires tous réseaux : 1 819

Nombre d'écoles primaires concernées par la dispense : 1 114

A. 1. Tableaux globaux 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – enseignement primaire – 2016-2017								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	398	4	4	364	8	0	0	18
CECP	158 697	10 953	60 710	32 082	3 383	1 641	83	49 843
WBE	27 608	1 109	9 197	5 975	817	332	19	10 159
TOTAUX	186 703	12 066	69 911	38 421	4 208	1 973	102	60 020
%		06.46%	37.45%	20.58%	02.25%	01.06%	00.05%	32.15%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – enseignement primaire – 2017-2018								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	427	1	8	390	7	2	0	19
CECP	160 032	16 961	58 449	33 282	3 420	1 761	90	46 069
WBE	27 690	2 336	8 681	6 332	811	385	26	9 119
TOTAUX	188 149	19 298	67 138	40 004	4 238	2 148	116	55 207
%		10.26%	35.68%	21.26%	02.25%	01.14%	00.06%	29.34%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – enseignement primaire – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	372	3	6	350	1	1	0	11
CECP	160 032	19 392	58 449	33 969	3 420	1 876	97	43 282
WBE	27 395	3 315	8 176	6 390	828	420	20	8 246
TOTAUX	180 914	22 710	56 579	40 004	3 524	2 297	117	51 539
%		12.18%	34.73%	21.26%	02.25%	01.23%	00.06%	27.64%

Note : Ces chiffres correspondent à 1 108 écoles sur 1.114

A. 2. Tableaux 2017-2018 par niveaux

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – 1^{ère} Primaire – 2018-2019									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	
LNC	71	0	1	68	0	0	0	2	
CECP	28 206	3 295	10 966	6 222	656	390	13	6 664	
WBE	4 457	402	1 144	1 102	150	64	1	402	
TOTAUX	32 734	3 697	12 561	7 392	806	454	14	7 810	
%		11.29%	38.37%	22.58%	02.46%	01.39%	00.04%	23.86%	

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – 2^{ème} Primaire – 2018-2019									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	
LNC	68	0	2	64	0	1	0	1	
CECP	27 502	3 318	10 471	6 099	636	336	21	6 621	
WBE	4 438	477	1 469	1 053	129	70	5	1 235	
TOTAUX	32 008	3 795	11 942	7 216	765	407	26	7 857	
%		11.86%	37.31%	22.54%	02.39%	01.27%	00.08%	24.55%	

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – 3^{ème} Primaire – 2018-2019									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	
LNC	60	2	0	53	1	0	0	4	
CECP	26 959	3 140	9 989	5 864	584	340	11	7 031	
WBE	4 508	347	1 361	1 101	135	74	2	1 308	
TOTAUX	32 691	2 974	12 490	7 276	723	414	14	8 544	
%		11.64%	36.00%	22.26%	02.28%	01.31%	00.04%	26.46%	

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – 4^{ème} Primaire – 2018-2019									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestant	Orthodoxe	Israélite	Morale	
LNC	58	1	3	54	0	0	0	0	
CECP	26 491	3 148	9 078	5 616	594	311	22	7 722	
WBE	4 682	385	1 331	1 163	147	79	1	1 397	
TOTAUX	31 231	3 713	10 412	6 833	741	390	23	9 119	
%		11.89%	33.34%	21.88%	02.37%	01.25%	00.07%	29.20%	

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – 5^{ème} Primaire – 2018-2019									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	
LNC	61	0	0	57	0	0	0	4	
CECP	25 377	2 777	8 465	5 285	537	259	17	7 624	
WBE	4 781	411	1 270	1 041	147	72	5	1 576	
TOTAUX	30 219	3 860	9 735	6 383	684	331	22	9 204	
%		12.77%	32.21%	21.12%	02.26%	01.10%	00.07%	30.46%	

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – 6^{ème} Primaire – 2018-2019									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	
LNC	54	0	0	54	0	0	0	0	
CECP	24 184	3 301	7 610	4 883	517	240	13	7 620	
WBE	4 529	451	1 151	930	120	61	6	1 586	
TOTAUX	28 767	3 976	8 761	5 867	637	301	19	9 206	
%		13.82%	30.46%	20.39%	02.21%	01.05%	00.07%	32.00%	

A. 3. Tableaux des chiffres tous réseaux 2017-2018 et 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – Tous réseaux – 2017-2018								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses 2 ^{ème} P&C	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LC	135 090	0	133 447	731	544	0	368	0
LNC	3 169	1	8	390	7	2	0	2 761
CECP	160 032	16 961	58 449	32 282	3 420	1 761	90	46 069
WBE	27 690	2 336	8 681	6 332	811	385	26	9 119
TOTAUX	325 981	19 298	200 585	40 735	4 782	2 148	484	57 949
%		5.92%	61.53%	12.50%	1.47%	0.66%	0.19%	17.78%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – Tous réseaux – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispenses 2 ^{ème} P&C	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LC	134 356	0	133 002	595	388	0	371	0
LNC	3 162	5	6	350	1	1	0	2 799
CECP	158 719	19 392	56 579	33 969	3 524	1 876	97	43 382
WBE	27 395	3 315	8 176	6 390	828	420	20	8 246
TOTAUX	323 632	22 712	197 763	41 304	4 741	2 297	488	54 327
%		7.02%	61.11%	12.76%	1.46%	0.66%	0.15%	16.79%

Notes : Ces chiffres correspondent à 1 810 écoles / 1819

B. Tableaux concernant le secondaire ordinaire dans les réseaux et écoles concernés par la dispense

Voici les chiffres globaux et par année d'étude de population par cours philosophique au 1^{er} octobre 2018 pour l'enseignement secondaire ordinaire, ainsi que les chiffres globaux pour l'année scolaire 2016-2017(année où la dispense de la dispense correspondait à l'encadrement pédagogique alternatif), 2017-2018 et 2018-2019. Il s'agit des chiffres déclarés par les écoles ou introduit par l'Administration. En raison de l'adaptation des applications métiers locales des établissements subventionnés pour permettre le transfert complet des signalétiques élèves dans SIEL en lien avec l'application GOSS, le choix philosophique n'est pas encore disponible pour certains établissements ; les élèves sont alors repris dans la colonne 'non précisé'. Les tableaux devront donc faire l'objet d'un réajustement dès que ce transfert sera terminé.

B.1 Tableaux globaux 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense (EPA) – enseignement secondaire – 2016-2017									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	2 998	34	0	336	349	46	8	12	2 213
CPEONS	37 237	141	2 074	6 848	10 061	672	428	34	16 979
WBE	84 257	534	1 200	17 538	14 248	1 766	699	99	48 173
TOTAUX	124 492	709	3 274	24 722	24 658	2 484	1 135	145	67 365
%		00.56%	02.62%	19.85%	19.80%	01.99%	00.91%	00.12%	54.11%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – enseignement secondaire – 2017-2018									
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	1 753	58	248	381	403	31	6	8	618
CPEONS	52 404	931	6 752	8 967	12 343	1 096	524	49	21 742
WBE	83 585	206	11 140	15 440	14 478	1 707	696	106	39 812
TOTAUX	137 742	1 195	18 140	24 788	27 224	2 834	1 226	163	62 172
%		00.87%	13.17%	17.99%	19.76%	02.05%	00.89%	00.12%	45.13%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – enseignement secondaire – 2018-2019										
Réseaux	N ^{bre}	N ^{bre}	N ^{bre} de	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé

concernés	d'inscriptions	d'exemptés	dispensés							
LNC	4 379	0	240	437	514	43	14	11	2 908	212
CPEONS	53 754	0	5 931	7 642	12 846	1 063	543	34	19 224	6471
WBE	84 289	12	13 936	14 619	15 178	1 759	763	86	37 215	721
TOTAUX	142 422	12	20 107	22 698	28 538	2 865	1 320	131	59 347	7404
%		0,01%	14,12%	15,94%	20,04%	2,01%	0,93%	0,09%	41,67%	5,20

B. 2. Tableaux par année d'étude 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – première année – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LNC	802	0	37	87	101	8	5	2	562	0
CPEONS	6 433	0	877	925	2 096	136	89	4	1 878	428
WBE	14 248	0	2 645	2 649	2 716	291	152	10	5 783	2
TOTAUX	21 483	0	3 559	3 661	4 913	435	246	16	8 223	430
%		0,00%	16,57%	17,04%	22,87%	2,02%	1,15%	0,07%	38,28%	2,00%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – deuxième année – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LNC	740	0	23	80	108	7	4	3	515	0
CPEONS	7 710	0	750	1 055	2 502	134	104	4	2 408	753
WBE	15 605	0	2 409	2 655	3 010	328	147	12	7 042	2
TOTAUX	24 055	0	3 182	3 790	5 620	469	255	19	9 965	755
%		0,00%	13,23%	15,76%	23,36%	1,95%	1,06%	0,08%	41,43%	3,14%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – troisième année – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LNC	779	0	50	83	92	8	3	1	542	0
CPEONS	9 699	0	1 009	1 393	2 496	223	103	9	3 705	761
WBE	15 310	0	2 263	2 526	2 855	298	115	16	7 234	3
TOTAUX	25 788	0	3 322	4 002	5 443	529	221	26	11 481	764
%		0,00%	12,88%	15,52%	21,11%	2,05%	0,86%	0,10%	44,52%	2,96%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – quatrième année – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LNC	651	0	40	85	52	3	1	2	468	0
CPEONS	8 236	0	868	1 213	1 886	152	65	2	3 268	782
WBE	13 370	0	2 028	2 316	2 396	263	95	17	6 251	4
TOTAUX	22 257	0	2 936	3 614	4 334	418	161	21	9 987	786
%		0,00%	13,19%	16,24%	19,47%	1,88%	0,72%	0,09%	44,87%	3,53%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – cinquième année – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LNC	738	0	42	60	91	7	0	2	525	11
CPEONS	9 627	0	1 131	1 438	1 879	188	75	8	3 773	1 135
WBE	12 726	6	2 088	2 311	2 157	283	108	11	5 686	76
TOTAUX	23 091	6	3 261	3 809	4 127	478	183	21	9 984	1 222
%		0,03%	14,12%	16,50%	17,87%	2,07%	0,79%	0,09%	43,24%	5,29%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – sixième année – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LNC	409	0	38	27	44	6	0	1	275	18
CPEONS	7 643	0	982	1 075	1 363	150	69	7	3 030	967
WBE	10 594	0	2 131	1 870	1 650	230	89	19	4 539	66
TOTAUX	18 646	0	3 151	2 972	3 057	386	158	27	7 844	1 051
%		0,00%	16,90%	15,94%	16,39%	2,07%	0,85%	0,14%	42,07%	5,64%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – septième année – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre}	N ^{bre} d'	N ^{bre} de	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non

concernés	d'inscriptions	exemptés	dispensés							précisé
LNC	91	0	10	15	26	4	1	0	18	17
CPEONS	2 423	0	267	324	349	55	9	0	1 019	400
WBE	1 507	6	279	211	130	17	7	1	630	226
TOTAUX	4 021	6	556	550	505	76	17	1	1667	643
%		0,15%	13,83%	13,68%	12,56%	1,89%	0,42%	0,02%	41,46%	15,99%

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – DASPA – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LNC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CPEONS	411	0	27	57	249	21	29	0	28	0
WBE	583	0	91	80	264	49	50	0	48	1
TOTAUX	994	0	118	137	513	70	79	0	76	1
%		0,00%	11,87%	13,78%	51,61%	7,04%	7,95%	0,00%	7,65%	0,10%

B.2. Tableaux des chiffres tous réseaux 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense – enseignement secondaire tous les réseaux – 2018-2019										
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} d'exemptés	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale	Non précisé
LC	215 212	0	0	213 004	389	159	0	284	0	1376
LNC	4 379	0	240	437	514	43	14	11	2908	212
CPEONS	53 754	0	5 931	7 642	12 846	1 063	543	34	19 224	6471
WBE	84 289	12	13 936	14 619	15 178	1 759	763	86	37 215	721
TOTAUX	357 634	12	20 107	235 702	28 927	3 024	1 320	415	59 347	8780
%		0,00%	5,62%	65,91%	8,09%	0,85%	0,37%	0,12%	16,59%	2,46%

C. Tableaux concernant l'enseignement spécialisé primaire et secondaire

Voici les chiffres globaux et par année d'étude de population par cours philosophique au 1^{er} octobre 2018 pour l'enseignement primaire et secondaire spécialisé. Nous n'avons pas les chiffres des années antérieures.

C.1. Tableaux concernant le primaire spécialisé dans les réseaux et écoles concernés par la dispense

C. 1.1. Tableaux globaux 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – enseignement primaire – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	856	13	174	92	2	0	0	557
CECP	5447	478	1762	1572	207	59	2	1217
WBE	4624	416	1991	609	105	11	4	1457
TOTAUX	10927	907	3927	2273	314	70	6	3231
%		8,30	35,94	20,80	2,87	0,64	0,05	29,57

C1.2. Tableaux 2018-2019 par niveaux de maturité

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – maturité 1 – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	216	2	31	11	0	0	0	161
CECP	965	118	308	308	42	7	1	168
WBE	1022	126	386	187	37	5	2	259
TOTAUX	2203	246	725	506	79	12	3	588
%		11,17	32,91	22,97	3,59	0,54	0,14	26,69

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – maturité 2 – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	303	4	66	37	0	0	0	193
CECP	2230	194	786	576	78	29	0	511
WBE	1837	156	805	237	33	2	0	595
TOTAUX	4370	354	1657	850	111	31	0	1299
%		8,10	37,92	19,45	2,54	0,71	0,00	29,73

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – maturité 3 – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	257	6	58	36	1	0	0	152
CECP	1526	111	461	446	57	14	1	375
WBE	1035	77	479	110	17	2	2	347
TOTAUX	2818	194	998	592	75	16	3	874
%		6,88	35,42	21,01	2,66	0,57	0,10	31,01

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – maturité 4 – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestant	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	80	1	19	8	1	0	0	51
CECP	726	55	207	242	30	9	0	163
WBE	730	57	321	75	18	2	0	256
TOTAUX	1536	113	547	325	49	11	0	470
%		7,36	35,61	21,16	3,19	0,72	0,00	30,60

C.1. 3. Tableaux des chiffres tous réseaux 2017-2018

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – Tous réseaux – 2017-2018								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LC	7388	0	7353	0	0	0	0	0
LNC	856	13	174	92	2	0	0	557
CECP	5447	478	1762	1572	207	59	2	1217
WBE	4624	416	1991	609	105	11	4	1457
TOTAUX	18315	907	11280	2273	314	70	6	3231
%		4,95	61,59	12,41	1,71	0,38	0,03	17,64

C.2. Tableaux concernant le secondaire spécialisé dans les réseaux et écoles concernés par la dispense

C2.1. Tableaux globaux 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – enseignement secondaire – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	1057	77	317	115	1	2	0	544
CPEONS	3905	295	1407	644	101	31	1	1307
WBE	5330	465	1783	471	153	15	0	2334
TOTAUX	10292	837	3507	1230	255	48	1	4185
%		8,13	34,08	11,95	2,48	0,47	0,01	40,66

C.2. 2. Tableaux par phase et degré en forme 4 année d'étude 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – première phase – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	450	37	111	50	1	0	0	250
CPEONS	1945	157	734	324	58	19	0	580
WBE	2627	195	896	293	75	12	0	1084
TOTAUX	5022	389	1741	667	134	31	0	1914
%		7,75	34,67	13,28	2,67	0,62	0,00	38,11

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – deuxième phase – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	273	21	84	20	0	0	0	148
CPEONS	1170	79	392	190	22	6	1	468
WBE	1748	170	571	129	50	3	0	803
TOTAUX	3191	270	1047	339	72	9	1	1419
%		8,46	32,81	10,62	2,26	0,28	0,03	44,47

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2 ^{ème} période P&C) – troisième phase – 2018-2019								
Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	101	12	25	3	0	0	0	61
CPEONS	583	51	188	118	14	6	0	205
WBE	914	99	300	45	28	0	0	429
TOTAUX	1598	162	513	166	42	6	0	695
%		10,14	32,10	10,39	2,63	0,38		43,49

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – F4 premier degré – 2018-2019

Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	97	2	38	21	0	1	0	35
CPEONS	80	7	34	3	4	0	0	22
WBE	25	0	11	4	0	0	0	10
TOTAUX	202	9	83	28	4	1	0	67
%		4,46	41,09	13,86	1,98	0,50	0,00	33,17

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – F4 deuxième degré – 2018-2019

Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	75	4	29	14	0	1	0	27
CPEONS	82	1	35	6	2	0	0	19
WBE	10	1	3	0	0	0	0	6
TOTAUX	167	6	67	20	2	1	0	52
%		3,59	40,12	11,98	1,20	0,60	0,00	31,14

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – F4 troisième degré – 2018-2019

Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC	61	1	30	7	0	0	0	23
CPEONS	45	0	24	3	1	0	0	13
WBE	3	0	1	0	0	0	0	2
TOTAUX	109	1	55	10	1	0	0	38
%		0,92	50,46	9,17	0,92	0,00	0,00	34,86

Choix des cours philosophiques et de la dispense (2^{ème} période P&C) – sass – 2018-2019

Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LNC								
CPEONS								
WBE	3		1					
TOTAUX	3		1					
%			33,33					

C.2. 3. Tableaux des chiffres tous réseaux 2018-2019

Choix des cours philosophiques et de la dispense – enseignement secondaire spécialisé tous les réseaux – 2018-2019

Réseaux concernés	N ^{bre} d'inscriptions	N ^{bre} de dispensés	Catholique	Islamique	Protestante	Orthodoxe	Israélite	Morale
LC	9463	0	9195	2	0	1	0	1
LNC	1057	77	317	115	1	2	0	544
CPEONS	3905	295	1407	644	101	31	1	1307
WBE	5330	465	1783	471	153	15	0	2334
TOTAUX	19755	837	12702	1232	255	49	1	4186
%		4,24	64,30	6,24	1,29	0,25	0,01	21,19

Tableaux fournis par Claude VOGLET
 Conseiller de la Ministre M.M.SCHYNS
 23/11/2018

ANNEXE 2

Protocole n°1 additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, article 2

Droit à l'Instruction : Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques.

Pacte international relatif aux droits civils et politique, article 18, §4

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux, de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions.